

### IP/N/1/CRI/2 IP/N/1/CRI/E/5

16 novembre 2022

(22-8558) Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

## Original: anglais

# NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

COSTA RICA: DECRET N° 33279-J – REGLEMENT DE SERVICE AUTONOME DU TRIBUNAL D'ENREGISTREMENT ADMINISTRATIF

Membre présentant	Costa Rica
la notification	

### Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Décret n° 33279-J – Règlement de service autonome du Tribunal d'enregistrement administratif			
Objet	Mise en œuvre			
Nature de la notification	<ul> <li>☑ Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle</li> <li>☑ Autres lois ou réglementations</li> </ul>			
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/CRI/22 7455 00 s.pdf			
Situation de la notification	<ul> <li>□ Première notification</li> <li>□ Modification ou révision du texte juridique notifié</li> <li>□ Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)</li> </ul>			
Références des notifications précédentes	IP/N/1/CRI/E/4			
Brève description du	ı texte juridique notifié			
Remplace le Décret n°	30363-J.			
Ce texte réglemente le (TRA en espagnol).	es relations de service du Tribunal d'enregistrement administratif			
Langue(s) du texte juridique notifié	Espagnol			
Entrée en vigueur	9 septembre 2009			
Autre date	Publication: 25 août 2006			

### **Précisions sur la notification**

Date de présentation de la notification	31 octobre 2022		
Autres renseignements			
Organisme ou autorité	Tribunal Registral Administrativo		
responsable	Tél.: Courriel:	+506 2459-2255 info@tra.go.cr	

<sup>\*</sup> Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.